

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	11
Présents :	11
Nombre de suffrages exprimés	
Pour :	10
Contre :	00
Abstentions :	00
Date de convocation : 07/02/2023	

Séance ordinaire du 13 février 2023 à 19h30

*Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,
Maire*

Membres présents : BEAUMONT Pascal, BERGERET Nathalie, BORTHAYRE Guy, DAVASAGAEN Patricia, DELHOSTE Jean-Luc, LAFITTE Jean-Baptiste, LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse, MOUNET Nathalie, PORTASSAU Joël, THEUX Sabine

Excusés : Néant

Secrétaire de séance : THEUX Sabine

ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021_12_03

DEL 2023_02_01 : Location de la Maison du Lac

Lors de la séance du 12 octobre 2021, Madame Laura Beaumont est venue présenter un projet qui tient à cœur sur la maison du lac afin de redynamiser ce lieu en créant un restaurant bar.

Lors de cet échange il a été évoqué la possibilité de lui louer le local.

Le Conseil municipal à ce jour, est amené à se prononcer sur la suite réservée à ce projet.

Monsieur le Maire étant intéressé par l'affaire n'a pas pris part au débat ni au vote et a quitté la salle.

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce projet peut rendre le lieu attrayant et peut amener plus de vie dans le village,
après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE :

- De louer à Madame Laura BEAUMONT, la Maison du lac située au 2520 route des Lacs 40320 MIRAMONT-SENSACQ,
- De conclure un bail commercial qui sera établi par Maître François AUDHUY, notaire à Aire sur l'Adour,
- De fixer le montant du loyer à 350,00 € par mois pendant 3 ans,
- De fixer le montant du dépôt de garantie à 350,00 €, correspondant à un mois de loyer,
- Dit que les frais de l'établissement du bail commercial seront à la charge de Madame Laura BEAUMONT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Pascal BEAUMONT

